

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Rapport financier trimestriel

POUR LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2025

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 Méthode de présentation	3
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
2.1 Changements importants aux autorisations	4
2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	6
3. Risques et incertitudes.....	7
4. Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes	8
5. Approbation des cadres supérieurs	8
6. État des autorisations (non vérifié).....	9
7. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	10

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [budget principal des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

L'objectif du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Une brève description des activités de programme du Service correctionnel du Canada (SCC) peut être consultée dans la [partie II du budget principal des dépenses](#) et le [Plan ministériel 2025 à 2026](#).

1.1 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. [L'état des autorisations](#) joint à ce rapport traite des autorisations de dépenser accordées par le Parlement et mises à la disposition de l'organisation, conformément au [budget principal des dépenses](#) et au [budget supplémentaire des dépenses](#) (le cas échéant). Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

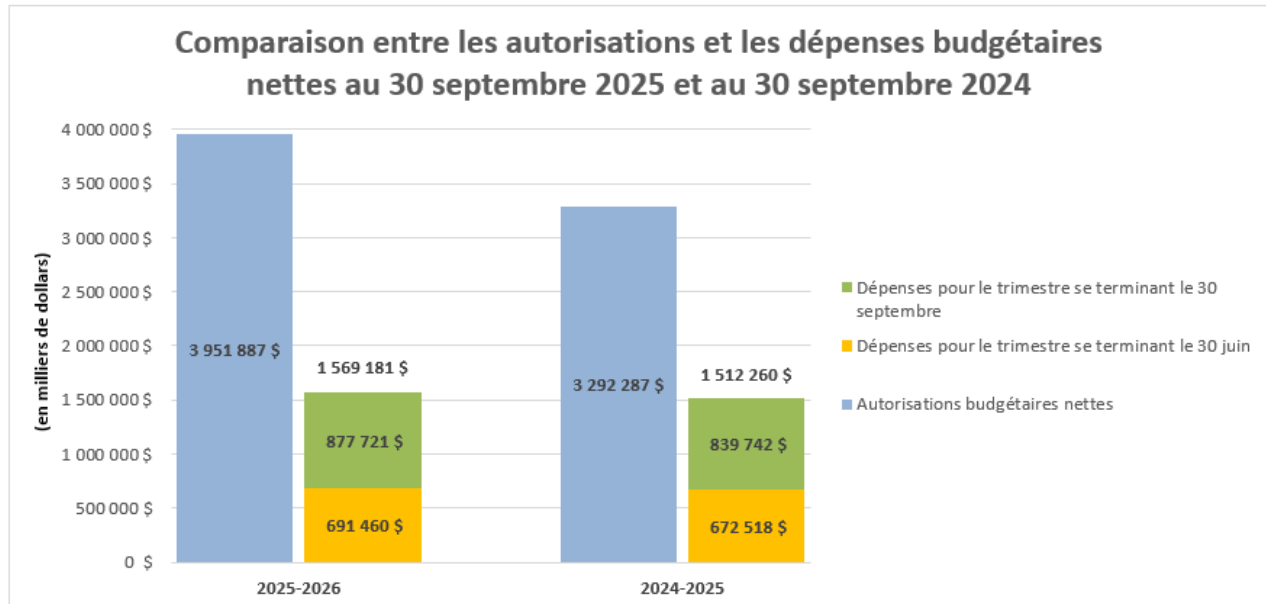
Le ministère ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) compris dans les autorisations législatives budgétaires figurant dans [l'état des autorisations](#) ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 5 millions de dollars.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous présente une comparaison des autorisations et des dépenses budgétaires nettes en date du 30 septembre 2025 et du 30 septembre 2024 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de capital et législatives du SCC.



Équivalent textuel de la figure 1

Ce graphique présente les autorisations budgétaires nettes de 3 951 887 milliers de dollars en date du 30 septembre 2025, avec des dépenses budgétaires nettes de 691 460 milliers de dollars pour le premier trimestre se terminant le 30 juin 2025, des dépenses budgétaires nettes de 877 721 milliers de dollars pour le deuxième trimestre se terminant le 30 septembre 2025 et des dépenses budgétaires nettes cumulatives de 1 569 181 milliers de dollars en date du 30 septembre 2025. En 2024 à 2025, les autorisations budgétaires nettes étaient de 3 292 287 milliers de dollars en date du 30 septembre 2024, avec des dépenses budgétaires nettes de 672 518 milliers de dollars pour le premier trimestre se terminant le 30 juin 2024, des dépenses budgétaires nettes de 839 742 milliers de dollars pour le deuxième trimestre se terminant le 30 septembre 2024 et des dépenses budgétaires nettes cumulatives de 1 512 260 milliers de dollars en date du 30 septembre 2024.

2.1 Changements importants aux autorisations

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 30 septembre 2025, les autorisations totales du SCC ont **augmenté de 659,6 millions de dollars, soit une hausse de 20,0 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 1 : Comparaison des autorisations budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024 (en millions de dollars)

Autorisations disponibles nettes *	2025 à 2026	2024 à 2025	Écart
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	3 275,1	2 765,3	509,8
Crédit 5 – Dépenses en capital	377,3	272,2	105,1
Poste législatif	299,5	254,7	44,8
Autorisations budgétaires nettes totales	3 951,9	3 292,3	659,6

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Crédit 1 - Fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **augmenté de 509,8 millions de dollars, soit une hausse de 18,4 %**, par rapport aux autorisations à la fin de septembre 2024, hausse attribuable au cumulatif net des changements significatifs suivants :

- une **augmentation de 365,1 millions de dollars** liée au financement des recours collectifs;
- une **augmentation de 108,4 millions de dollars** pour le financement pour couvrir les dépenses additionnelles attribuables aux changements dans le volume de la population carcérale et aux fluctuations des prix;
- une **augmentation de 61,0 millions de dollars** pour le financement destiné à la stabilisation des activités relatives aux accidents de travail;
- une **augmentation de 29,8 millions de dollars** pour le remboursement de la portion financée des augmentations des conventions collectives;
- une **augmentation de 13,4 millions de dollars** pour le financement des activités de l'Académie de formation satellite nationale;
- une **augmentation de 11,8 millions de dollars** pour les fonds destinés au maintien des protocoles de nettoyage renforcés dans l'ensemble des établissements correctionnels;
- une **diminution de 62,1 millions de dollars** pour le financement provenant du report du budget de fonctionnement;
- une **diminution de 11,8 millions de dollars** liée au Recentrage des dépenses gouvernementales; et
- une **diminution de 5,5 millions de dollars** liée au transfert à Services partagés Canada pour la norme d'entreprise Microsoft 365 E5.

Crédit 5 - Capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC a **augmenté de 105,1 millions de dollars, soit une hausse de 38,6 %**, par rapport aux autorisations à la fin de septembre 2024, hausse attribuable au cumulatif net des changements significatifs suivants :

- une **augmentation de 39,5 millions de dollars** pour les fonds destinés à la construction d'un Centre d'excellence en santé;
- une **augmentation de 30,4 millions de dollars** pour le financement provenant du report du budget d'immobilisation; et
- une **augmentation de 30,0 millions de dollars** pour les fonds destinés à l'entretien et à la réparation des établissements correctionnels.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC **ont augmenté de 44,8 millions de dollars, soit une hausse de 17,6 %**, par rapport aux autorisations à la fin de septembre 2024, ce qui est principalement lié à la contribution de l'employeur aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés.

2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 30 septembre 2025, les dépenses budgétaires nettes totales du SCC **ont augmenté de 56,9 millions de dollars, soit une hausse de 3,8 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024 (en millions de dollars)

Dépenses cumulatives nettes *	2025 à 2026	2024 à 2025	Écart
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 368,7	1 295,6	73,2
Crédit 5 – Dépenses en capital	60,3	101,9	(41,6)
Poste législatif	140,1	114,8	25,3
Dépenses cumulatives nettes totales	1 569,2	1 512,3	56,9

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Crédit 1 – Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du SCC **ont augmenté de 73,2 millions de dollars** par rapport au deuxième trimestre de 2024 à 2025, principalement en raison des éléments suivants :

- les dépenses liées au personnel **ont augmenté de 90,2 millions de dollars**, principalement en raison de la ratification de la conventions collective des agents correctionnels en février 2025;
- les dépenses en services professionnels et spéciaux **ont diminué de 21,6 millions de dollars**, principalement en raison d'une diminution des services juridiques en raison d'un retard dans la facturation de Justice Canada pour les frais juridiques payés d'avance;
- les dépenses de location **ont diminué de 5,9 millions de dollars**, principalement en raison d'une diminution des frais de licence et de maintenance pour les dépenses liées aux logiciels clients en raison du transfert de fonds à Services partagés Canada; et

- les autres subventions et paiements **ont augmenté de 11,5 millions de dollars**, principalement en raison d'une augmentation des paiements découlant d'ordonnances judiciaires.

Crédit 5 – Capital

Les dépenses en capital du SCC **ont diminué de 41,6 millions de dollars** par rapport au deuxième trimestre de 2024 à 2025, principalement en raison de ce qui suit :

- les acquisitions de terrains, de bâtiments et d'ouvrages **ont diminué de 28,4 millions de dollars**, principalement en raison de retards dans les projets de construction, ainsi que de retards dans certaines activités et projets causés par la prorogation du gouvernement fédéral; et
- l'acquisition de machines et de matériel a **diminué de 15,3 millions de dollars**, principalement en raison des investissements essentiels au cours des deux premiers trimestres de 2024 à 2025.

Dépenses législatives budgétaires

Les dépenses législatives du SCC **ont augmenté de 25,3 millions de dollars** par rapport au deuxième trimestre de 2024 à 2025, principalement en raison d'une augmentation des dépenses liées aux cotisations de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés. Ce montant sera ajusté à la fin de l'année en fonction des dépenses salariales totales.

3. Risques et incertitudes

Les risques particuliers du SCC, tels qu'ils sont décrits dans le [Plan ministériel 2025 à 2026](#), sont le profil de plus en plus complexe et diversifié de la population de délinquants, le maintien des niveaux requis de sécurité opérationnelle dans les établissements et dans la collectivité, et la perte possible de l'appui des partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources aux délinquants.

Le SCC s'attaquera aux défis financiers actuels et continuera de travailler à l'établissement d'un plan de modernisation au cours de la période de planification de trois ans.

Le SCC continue d'avoir des problèmes avec le système de paie Phénix. En raison de la complexité de ses effectifs et de la nature opérationnelle de l'organisation, le SCC a dû composer avec un nombre élevé de problèmes touchant la rémunération. Le SCC travaille sans relâche à l'interne, ainsi qu'avec des intervenants externes pour résoudre ces problèmes.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation des risques pour faire face à ceux qui ont été mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

Le SCC travaille à l'établissement d'un plan d'épargne pluriannuel, afin d'atteindre les réductions des dépenses découlant du recentrage des dépenses gouvernementales.

En juillet 2025, le gouvernement a lancé un examen exhaustif des dépenses. Dans le cadre de cette initiative, les ministères ont été invités à déterminer des économies de 15 % de leur budget alloué provenant des dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses de 2025 à 2026. Le Ministère examine actuellement ses activités et les priorise afin de cerner les possibilités d'économies. Les économies approuvées à l'échelle du gouvernement commenceront à être reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2026 à 2027.

4. Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes

Aucun changement n'a été apporté au sein des principaux cadres supérieurs au cours du deuxième trimestre de 2025 à 2026.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Anne Kelly,
Commissaire

Original signé par

Tony Matson,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
23 novembre 2025

6. État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Exercice financier 2025 à 2026			Exercice financier 2024 à 2025		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	3 279 054	769 930	1 371 251	2 771 422	726 915	1 298 346
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	(422)	(2 503)	(6 093)	(2 762)	(2 762)
Dépenses nettes de fonctionnement	3 275 111	769 508	1 368 748	2 765 329	724 153	1 295 584
Crédit 5 – Dépenses en capital	377 276	41 951	60 343	272 219	60 615	101 899
Autorisations législatives budgétaires						
Dépenses brutes de CORCAN	136 280	32 600	57 796	116 425	30 465	54 680
Revenus bruts de CORCAN	(136 280)	(40 790)	(66 605)	(117 552)	(39 061)	(67 101)
Dépenses nettes de CORCAN (Revenus)	0	(8 190)	(8 809)	(1 127)	(8 596)	(12 421)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	1 712	0	0	1 577	18	68
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	297 788	74 447	148 894	254 289	63 552	127 104
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	5	5	0	0	26
Autorisations législatives budgétaires nettes	299 500	66 262	140 090	254 739	54 974	114 777
Autorisations budgétaires totales	3 951 887	877 721	1 569 181	3 292 287	839 742	1 512 260
Autorisations non budgétaires	45	0	0	45	0	0
Autorisations totales	3 951 932	877 721	1 569 181	3 292 332	839 742	1 512 260

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*N'inclus que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

7. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2025 à 2026			Exercice financier 2024 à 2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	2 352 300	627 130	1 198 264	2 230 446	560 086	1 083 407
Transports et communications	29 723	6 831	11 451	27 937	6 409	11 287
Information	989	183	241	579	(1 062)	360
Services professionnels et spéciaux	644 286	133 149	201 138	513 330	156 198	222 133
Location	44 973	7 629	13 040	49 489	7 823	18 981
Réparation et entretien	42 609	7 647	11 186	34 282	7 568	11 628
Services publics fournitures et approvisionnements	226 037	46 266	82 107	193 945	41 207	82 131
Acquisition de terrains bâtiments et travaux*	248 603	21 669	26 719	204 314	37 018	55 157
Acquisition de machinerie et matériel*	76 542	8 779	14 842	54 183	13 930	29 246
Paiements de transfert	1 700	474	474	1 620	662	662
Autres subventions et paiements	424 348	59 176	78 827	105 807	51 726	67 131
Dépenses budgétaires nettes totales	4 092 110	918 933	1 638 289	3 415 932	881 565	1 582 123
Moins les recettes affectées aux dépenses (Revenus)						
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	(422)	(2 503)	(6 093)	(2 762)	(2 762)
CORCAN	(136 280)	(40 790)	(66 605)	(117 552)	(39 061)	(67 101)
Total des revenus affectés aux dépenses	(140 223)	(41 212)	(69 108)	(123 645)	(41 823)	(69 863)
Dépenses budgétaires nettes totales	3 951 887	877 721	1 569 181	3 292 287	839 742	1 512 260

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital).